

## Bail commercial different de l'acte de cession

Par barbot, le 09/12/2008 à 17:45

## **Bonjour**

j'ai acheter un" café bar brasserie"en Février 2006 après l'interdiction de fumer Février 2007 j'ai perdu 60% de mes clients ,suite à cette chute phénoménale je n'ai d'autre choix que mettre en activité la brasserie, mon bailleur me refuse le droit de l'exploiter sous prétexte que sur le bail il est mentionner" bar snack" , puis je me retourner contre le vendeur pour obtenir un dédommagement. Merci

Par chaber, le 10/12/2008 à 07:43

L'acte de cession de fonds de commerce comporte-t-il la mention Café Bar Brasserie.?

Par barbot, le 10/12/2008 à 15:04

oui Monsieur

Par barbot, le 11/12/2008 à 18:16

i]bonsoir Mr Chaber, mais je n'ai pas la réponse à ma question, concernant mon litige? merci

## Par chaber, le 12/12/2008 à 07:41

Si le bail du vendeur reprenait les memes mentions que l'acte de cession, le bailleur aurait dû reprendre les mêmes termes